



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

N°83-2014

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ASSAINISSEMENT
Présents	19	Convention pour le contrôle de conformité du raccordement des installations privées d'eaux usées (Assainissement collectif)
Votants	19	

◇ Convocation du 7 novembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé :

Procurations :

✍ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU, Adjoint délégué à l'assainissement expose au Conseil Municipal l'intérêt de vérifier le bon raccordement des eaux usées au réseau communal (séparation des eaux usées et eaux pluviales, mise hors service des fosses, etc...). Le prestataire retenu pour cette mission délivrera à la collectivité et à l'utilisateur un procès-verbal de conformité ou de non-conformité précisant les anomalies relevées.

Après avoir présenté les résultats de la consultation pour une mission de contrôle de conformité du réseau de collecte des eaux usées de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le choix du prestataire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de la SAUR (La Baule) et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014

Le Maire

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

N°84-2014

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ASSAINISSEMENT
Présents	19	Redevance incitative d'assainissement et
Votants	19	règlement de l'assainissement collectif

◇ Convocation du 7 novembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé :

Procurations :

✍ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

L'article L 210-1 du Code de l'Environnement stipule « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Dans le cadre de sa politique de développement durable visant à la préservation de l'environnement et des ressources, le Conseil Municipal a souhaité encourager les abonnés à une utilisation plus responsable de l'eau.

Madame le Maire rappelle qu'une redevance incitative d'assainissement, basée sur la consommation annuelle d'eau potable et liée à la composition du foyer, a été mise en place au 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015.

Madame le Maire propose d'appliquer :

- un abonnement de 49,00 € HT pour 2015,
- une part proportionnelle liée à la composition des foyers et au volume de m3 consommé :
 - **pour les foyers sans personnes à charge (Tarif 1)**
 - consommation inférieure à 50 m3 = 0,90 € HT
 - consommation comprise entre 50 et 90 m3 = 1,67 € HT
 - consommation supérieure à 90 m3 = 2,30 € HT
 - **pour les foyers avec 1 ou 2 personnes à charge (Tarif 2)**
 - consommation inférieure à 90 m3 = 0,90 € HT
 - consommation comprise entre 90 et 160 m3 = 1,67 € HT
 - consommation supérieure à 160 m3 = 2,30 € HT

- **pour les foyers avec plus de 2 personnes à charge (Tarif 3)**
 - consommation inférieure à 150 m3 = 0,90 € HT
 - consommation comprise entre 150 et 210 m3 = 1,67 € HT
 - consommation supérieure à 210 m3 = 2,30 € HT

Ce dernier tarif est applicable aux abonnés en immeubles collectifs, détenteurs de puits, détenteurs de réserve d'eau. Ils devront justifier de leur consommation domestique par la pose d'un compteur (selon l'article R2224-19-4 du CGCT)

Les entreprises et services d'intérêt général seront facturés sur la base du Tarif 3.

A défaut de connaître le nombre de personnes à charge pour les nouveaux abonnés, il sera fait application du Tarif 1.

Le tarif « fuites » est identique à celui pratiqué par le SIAEP.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote les nouveaux tarifs applicables à la redevance incitative d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2015,
- adopte le nouveau règlement d'assainissement collectif prenant en compte cette modification des tarifs.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014

Le Maire

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

N°85-2014

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ASSAINISSEMENT
Présents	19	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement collectif
Votants	19	

◇ Convocation du 7 novembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé :

Procurations :

✍ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU, Adjoint délégué à l'assainissement expose au Conseil Municipal les résultats de l'inspection télévisée réalisée sur une portion du réseau d'assainissement collectif (500 mètres linéaires inspectés).

Le Bureau d'études « EF études » mandaté pour effectuer le suivi des travaux de réhabilitation de cette portion de réseau a estimé la dépense globale (études préalables et travaux) à 38 069 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Agence de l'Eau (35 %) 13 324,15 €
- Autofinancement 24 744,85 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau sur une dépense estimée à 38 069 € HT et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014

Le Maire

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

N°86-2014

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Décision Modificative de crédits n°2 - Commune
Votants	19	

◇ Convocation du 7 novembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé :

Procurations :

✍ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative de crédits portant sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal :

Section de fonctionnement :

Article	Objet	Dépenses	Recettes
657348	Subvention aux communes	+ 623	
673	Annulation de titre	+ 577	
023	Prélèvement	- 1200	
TOTAL FONCTIONNEMENT :		0	

Section d'investissement :

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
195	2188	Chauffe eau Millieu	+ 522	
172	2313	Travaux Projet d'école	- 1 722	
021		Prélèvement		- 1 200
TOTAL INVESTISSEMENT :			- 1 200	- 1200

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette décision modificative de crédits.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

N°87-2014

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ADMINISTRATION GENERALE
Présents	19	Résiliation anticipée du contrat de location gérance du café bar tabac
Votants	19	

◇ Convocation du 7 novembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé :

Procurations :

✍ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents courriers émanant de la SNC LA GRIG depuis le 8 septembre dernier et des différentes réponses de la commune.

Par courrier en date du 8 septembre 2014, la SNC LA GRIG sollicitait une résiliation anticipée du contrat de location gérance. Ce contrat était consenti et accepté pour une durée de 3 ans à compter du 20 décembre 2013, soit jusqu'au 19 décembre 2016.

Par courrier en date du 26 septembre 2014, la commune a proposé de mettre fin au contrat de location-gérance par anticipation au 31 décembre 2014.

La SNC LA GRIG n'a pas signé cet accord et sollicite par courrier du 7 octobre 2014 une résiliation anticipée au 31 octobre 2014.

Madame le Maire a souhaité soumettre au vote du Conseil municipal la décision de résilier à l'amiable le contrat de location gérance, soit au 30 novembre 2014, soit au 31 décembre 2014.

Après délibération et après vote à bulletin secret, le conseil a décidé de résilier à l'amiable le contrat de location gérance au 31 décembre 2014 (16 votes pour le 31 décembre, 3 votes pour le 30 novembre).

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014

Le Maire,

Monique JAMIN